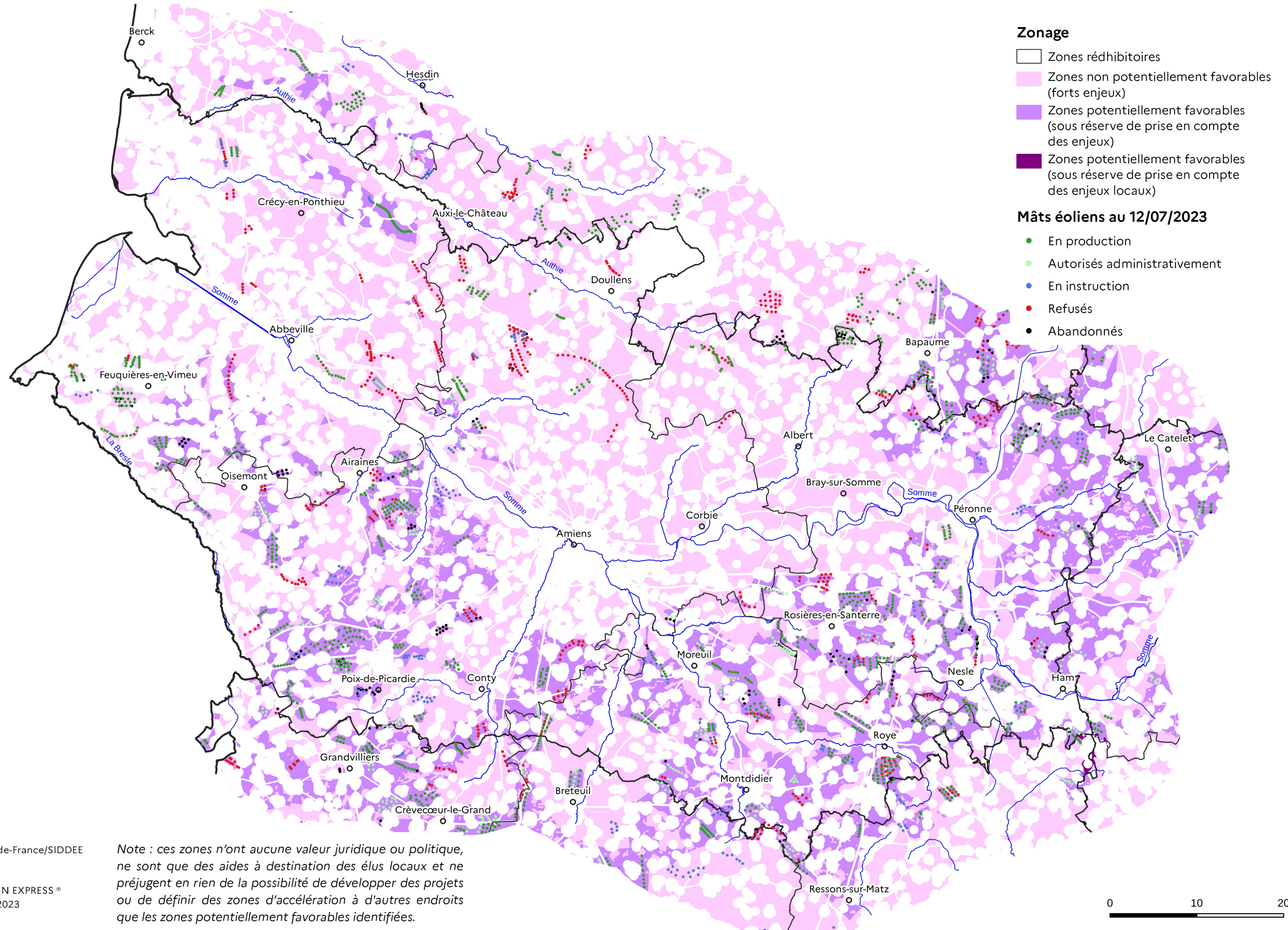


Cartographie du potentiel éolien terrestre

Conforme aux orientations établies en 2022 dans le cadre de l'harmonisation nationale

Département de la Somme



Note : ces zones n'ont aucune valeur juridique ou politique, ne sont que des aides à destination des élus locaux et ne préjugent en rien de la possibilité de développer des projets ou de définir des zones d'accélération à d'autres endroits que les zones potentiellement favorables identifiées.